

LIVRET D'ACCUEIL

CSAPA 37

Centre de
Soins,
d'Accompagnement et de
Prévention en
Addictologie

Le

CSAPA 37

vous accueille

PRÉSENTATION DU CSAPA

Depuis le 1er janvier 2010, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA 37) rassemble sous un statut juridique commun, les structures de prise en charge des addictions avec ou sans substances, licites ou illicites. Elles dépendent du CHRU de TOURS, soit :

- ▶ le **CSAPA Tours-Centre**, situé 26 rue Richelieu à Tours ;
- ▶ le **CSAPA Tours-Nord**, situé 112 avenue Maginot à Tours ;
- ▶ le **CSAPA Loches**, situé 8 rue Descartes à Loches ;
- ▶ une **antenne à Amboise**, les mardis et vendredis au CMP rue des Ursulines et sur le CHIC d'Amboise ;
- ▶ une **antenne à Chinon**, du lundi au jeudi, au Centre Hospitalier du Chinonais - Route de Tours - Saint Benoist la Forêt.
- ▶ une **équipe mobile «Aller-Vers»** qui s'adresse :
 - aux professionnels en demande de soutien,
 - aux usagers de substances psycho-actives, mineurs ou majeurs, usagers occasionnels ou dépendants,
 - aux personnes souffrant d'addiction sans substance,
 - aux parents et à l'entourage des consommateurs.

Le CSAPA 37 offre également des Consultations Jeunes Consommateurs dans tous ses services ainsi que dans des structures extérieures spécialisées dans l'accueil du jeune public :

- **Maison Départementale des Adolescents**, 3 rue de la Victoire à Tours,
- **Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)**, 70 rue Blaise Pascal à Tours.



Le CSAPA 37, ouvert à toutes les addictions, a vocation à assurer une prise en charge de proximité, pluridisciplinaire et ambulatoire des personnes en difficulté avec les substances psychoactives (licites ou non, médicaments détournés de leur usage), mais également les personnes présentant des addictions sans substance dont le jeu pathologique.

ACCÈS ET HORAIRES

Conformément aux dispositions de l'article D 3411-1 du code de la santé publique, le CSAPA 37 assure, pour les personnes ayant un trouble d'usage aux substances psychoactives ainsi que pour leur entourage :

1. L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage.
2. La réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychoactives.
3. La prise en charge des addictions comportementales.
4. La prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative individuelle et/ou groupale.

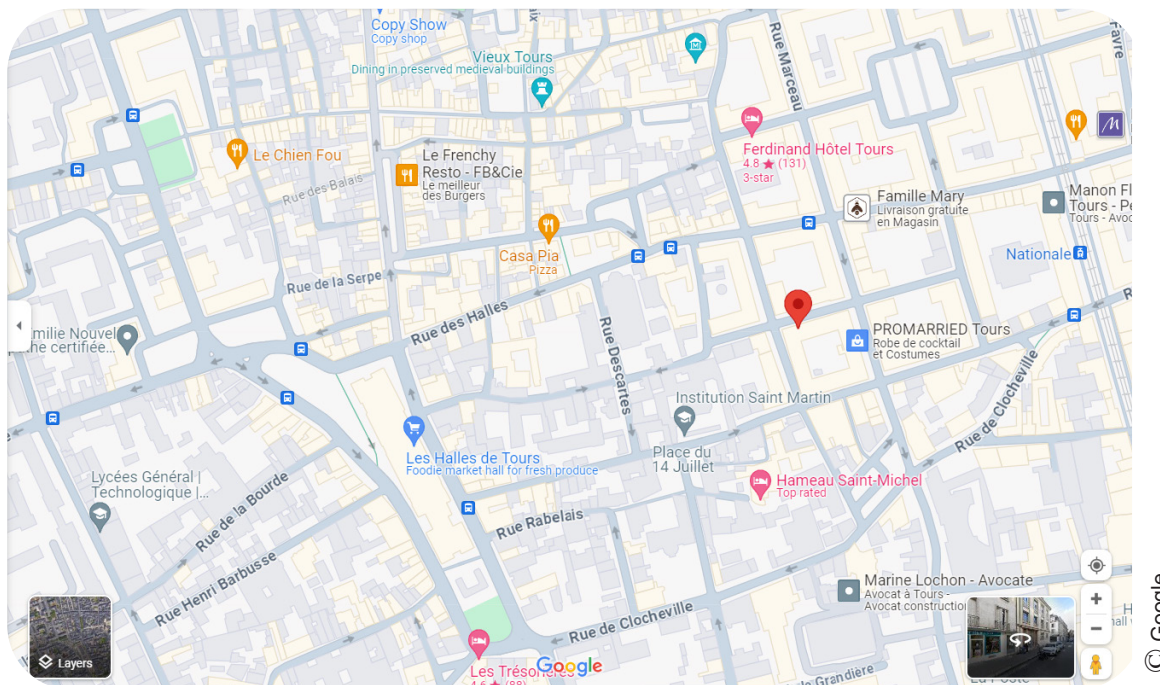
Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Le CSAPA assure le sevrage et son accompagnement, la prescription et le suivi des traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés.

► **CSAPA Tours-Centre** (csapa37.tourscentre@chu-tours.fr)

Accueil **le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 16h30.**

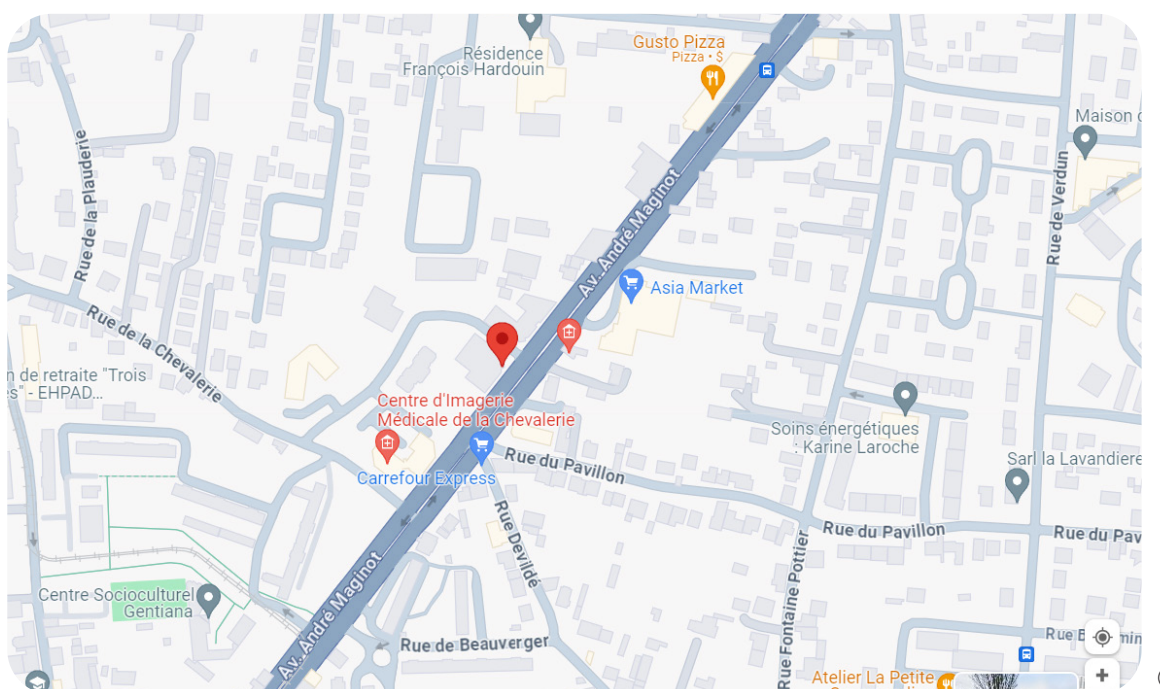
Le jeudi de 13h à 16h30. Le secrétariat du centre est joignable au 02 47 47 91 91.



► **CSAPA Tours-Nord** (csapa37.tournord@chu-tours.fr)

Accueil **du lundi au vendredi de 10h à 17h.**

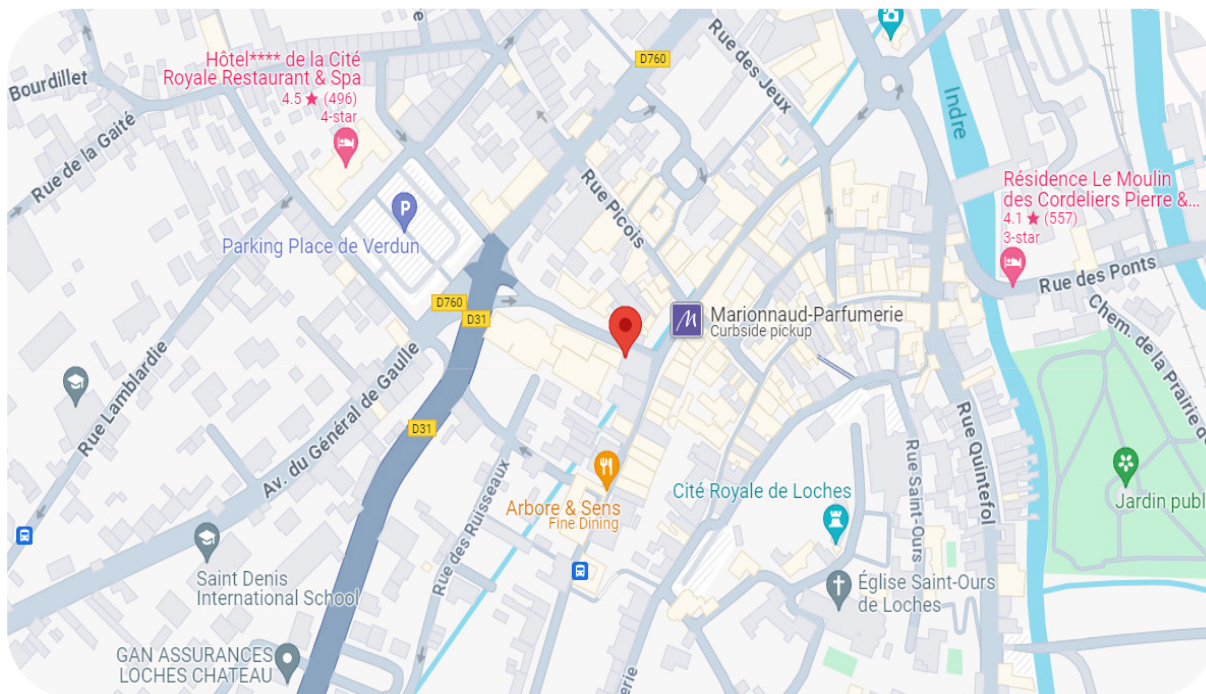
Le secrétariat est joignable au 02 34 37 89 81 de 10h à 17h.



► CSAPA Loches (csapa37.loches@chu-tours.fr)

Accueil les **mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 17h00** et les **mercredis de 14h00 à 17h00** pour la **CJC**.

Le secrétariat est joignable au 02 18 37 05 67.



© Google

► Permanence à Amboise

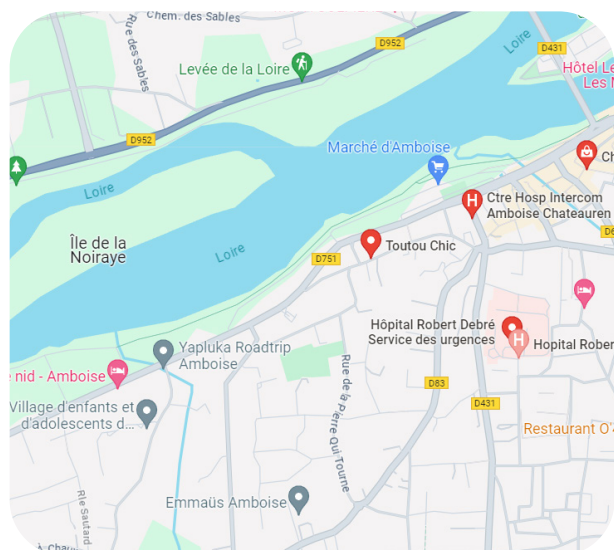
(csapa37.amboise@chu-tours.fr)

La permanence a lieu **tous les mardis et vendredis** au CMP rue des Ursulines et au CHIC d'Amboise. Le secrétariat est joignable tous les jours au 02 47 47 91 91.

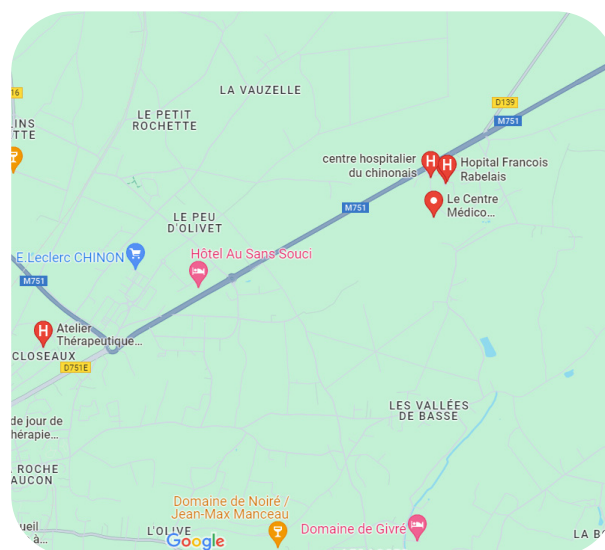
► Permanence à Chinon

(csapa37.chinon@chu-tours.fr)

La permanence a lieu **du mardi au vendredi de 10h à 17h** au Centre Hospitalier du Chinonais. Le secrétariat est joignable les lundis, mercredis et jeudis matins, et les mardis sur la journée au 02 47 93 62 39.



© Google



© Google

INFORMATIONS PRATIQUES

Les formalités administratives

Conformément aux textes qui régissent la prise en charge pluridisciplinaire et globale des addictions, la gratuité des soins s'applique à toute personne suivie au sein du CSAPA 37.

Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'anonymat, selon leur désir celui-ci peut être levé au cours de la prise en charge.

Les professionnels sont soumis aux règles relatives à la confidentialité des données concernant les personnes accueillies.

La participation des usagers - Les enquêtes de satisfaction

Des enquêtes de satisfaction sont menées annuellement au sein des centres du CSAPA 37. Elles visent à promouvoir les droits des usagers et des personnes accueillies ou suivies dans des établissements médico-sociaux et à associer pleinement les patients et/ou leurs proches à la vie du CSAPA 37.

Les données issues de ces enquêtes sont anonymisées avant traitement et synthèse. Leurs résultats sont communiqués aux personnes accueillies ou prises en charge sous la forme d'un affichage interne ou à l'occasion de groupes de paroles spécifiquement organisés autour de ce thème.

Les associations de bénévoles

Vous pouvez vous reporter au guide pratique du patient, à votre disposition avec le livret d'accueil du CHRU de TOURS, pour connaître les coordonnées des associations qui pourront vous être utiles pendant ou après votre prise en charge par les équipes des centres.

Les réclamations

En cas de contestation ou de réclamation, il vous est possible de solliciter un rendez-vous auprès de la coordination médicale du CSAPA 37 ou des responsables des centres, et de saisir par écrit la direction de la qualité, qui conduira une enquête et recueillera tous les éléments d'explication concernant votre situation.

Le médecin médiateur

Vous pouvez également demander un rendez-vous auprès du médecin médiateur du CHRU de TOURS au :
02.47.47.99.14 / mediateur@chu-tours.fr

La commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches. Elle contribue également par ses avis et propositions à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge.

Le conciliateur départemental

Toute personne prise en charge par le CSAPA 37 ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général (liste établie après avis d'une commission départementale où sont notamment représentés les usagers et les organismes gestionnaires).

► Quelques numéros utiles :

- Tabac info service : 39 89
- Drogue info service : 0 800 23 13 13
- Alcool info service : 0 980 980 930
- Joueur info service : 09 74 75 13 13
- Écoute cannabis : 0 980 980 940

► Pour rappel : les différentes antennes du CSAPA 37

